

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu le décret GBCP.

Délibération enregistrée sous le numéro : **424/2024/DAF**
Conseil d'administration du 14 juin 2024 :

Sujet : Sorties d'inventaire

Au cours des années antérieures, plusieurs opérations de sortie de l'inventaire physique de véhicules n'ont pas été correctement transcrites comptablement. Il est donc nécessaire de finaliser les écritures comptables pour huit véhicules suivants :

Véhicules	Composantes	Immatriculation	Numéro d'immobilisation	Modalité de sortie années antérieures
Renault Zoe	DSI Limoges	DD-659-VX	105725	Vendu 100€
Renault Kangoo	ENSIL-ENSCI	DA-052-KR		Détruite
Renault Scénic	FST Limoges	DA-664-RB	105695	Vendu 200€
Renault Kangoo	IUT Egletons	DA-717MR	105706	Vendu 1 500€
Renault Clio	SCD	DA-654-PK		Vendu 120€
Peugeot Partner	SCD Corrèze	DA-737-PK	105694	Vendu 1 800€
Renault Zoe	Service centraux	DH-188-DQ	105723	Vendu 3 000€
Renault Talisman	Service centraux	EF-689-WL	105727	Vendu 9 200€

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la régularisation comptable des sorties de bien de l'inventaire.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 14 juin 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois juin 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 juin 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*